



des politiques de santé dans l'objectif de renforcer la prévention, réorganiser les soins de proximité, développer les droits des usagers, et ce afin de réduire les inégalités d'accès aux services de santé.

Comment mettre en place une réelle stratégie de santé sexuelle ?

Les mesures de la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 ouvrent de nouvelles perspectives dans le champ de la santé sexuelle :

l'introduction dans le Code de la santé publique de la notion de santé sexuelle et reproductive (article 10), la suppression des restrictions en raison de l'orientation sexuelle pour le don du sang (article 40), le recours à la médiation santé, l'interprétariat linguistique pour les personnes éloignées des systèmes de prévention et de soins (article 90), le parcours santé et de l'autonomie du patient (article 92), l'amélioration de l'accès à l'IVG par l'extension des compétences des sages-femmes, qui peuvent réaliser les IVG médicamenteuses (article 127),

L'accès à la contraception en Provence-Alpes-Côte d'Azur, un enjeu de santé

Le taux de recours à l'IVG varie du simple au double d'une région métropolitaine à l'autre : de 11 IVG pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans dans les Pays de la Loire, à 22 pour 1 000 en Provence-Alpes-Côte d'Azur. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur connaît le taux de recours à l'IVG le plus élevé de France métropolitaine, suivie par l'Île-de-France, le Languedoc-Roussillon et la Corse. Chez les mineures, il demeure également le plus élevé : 13,1 pour 1 000 femmes de 15 à 17 ans. En France métropolitaine, il est de 15,3 pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans¹.

Le dispositif régional d'accès à la contraception pour tous

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur a souhaité mettre en place un dispositif régional d'accès à la contraception pour tous au regard de sa compétence en matière d'éducation et de formation, et de cet enjeu de santé publique.

Son élaboration s'est faite en associant l'ensemble des acteurs de ce champ, à travers des groupes de travail et de concertation : agence régionale de santé, rectorats, conseils départementaux, conseils des Ordres, Collège des gynécologues médicaux, Assurance maladie, unions régionales des professionnels de santé, Mouvement français du planning familial...

Cette démarche a pris place dans un contexte particulier. En effet, la fin de l'année 2012 a été marquée par l'emballement médiatique autour des risques de thrombose veineuse liés à la

prise des pilules de 3^e et 4^e générations, recommandant de préférer les pilules de 1^{re} et 2^e générations. De son côté, le ministère de la Santé a décidé de leur déremboursement fin mars 2013. Cette polémique a accentué les appréhensions des jeunes filles et jeunes femmes vis-à-vis des contraceptifs hormonaux.

Ce dispositif a pour principal objectif de garantir à l'ensemble des publics de moins de 26 ans un accompagnement et un accès à la prévention et à la contraception sur tout le territoire régional. La conception de ce dispositif devait également contribuer à l'autonomie des jeunes et à leur inscription dans un parcours de soins. Aussi, il propose trois volets complémentaires.

Le volet 1 : formation-sensibilisation des professionnels de santé et des acteurs-relais auprès des jeunes

Une formation-sensibilisation a été élaborée sous la responsabilité du comité régional d'éducation à la santé (Cres), en partenariat avec le Pr Bretelle, de la faculté de médecine de Marseille. Elle propose une approche pluridisciplinaire de la sexualité des jeunes (médicale et socio-éducative). Elle vise une actualisation des connaissances et l'appropriation, par l'ensemble des acteurs intervenant auprès des jeunes, des recommandations en matière de contraception. Les séances de formation s'organisent à l'échelle des territoires en réunissant des réseaux d'acteurs ou catégories de professionnels (infirmières scolaires, médecins généralistes, conseillers missions locales, ateliers santé ville...).

De manière complémentaire, la région soutient des projets d'éducation à la vie affective et sexuelle dans une logique de maillage du territoire, à l'instar du projet d'éducation par les pairs porté par le Pr Bretelle.

Le volet 2 : création d'un site web d'informations et d'échanges sur la sexualité et la contraception des jeunes

La priorité a été de développer des outils et des supports d'information adaptés aux pratiques et modes de vie des jeunes tels que l'utilisation du web. Ainsi, l'élaboration d'un site d'informations a été confiée au Planning familial, www.parlons-ici.org, qui s'est appuyé sur l'observatoire régional de la santé (ORS) pour élaborer un annuaire cartographié des lieux d'accès à la contraception.

La conception de ce site s'est faite sous la supervision d'un comité scientifique, et avec le soutien financier de la région, de l'agence régionale de la santé (ARS) et de la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE).

Le volet 3 : le chéquier Pass Santé + prévention-contraception

Accessible aux jeunes filles et garçons résidant en Provence-Alpes Côtes d'Azur et âgés de moins de 26 ans, le chéquier est composé de 9 coupons permettant l'accès gratuit et confidentiel à des prestations de santé : 2 consultations médicales, des analyses biologiques, la prise en charge d'un contraceptif pendant un an et un forfait de préservatifs.

Le ou la jeune fait sa demande exclusivement par le biais d'une télé-procédure

Leila Dagnet
Chef de service adjoint
Virginie Pouget
Chargée de mission
Service Recherche, Enseignement supérieur, Santé et Innovation, conseil régional PACA

1. Source Drees 2015. Ces données datent de 2015, avant l'évolution du périmètre géographique des régions.

l'ouverture des IVG instrumentales aux centres de santé (article 77), la prise en charge à 100 % par l'Assurance maladie du parcours de l'IVG.

« Pour prendre en compte de manière globale l'ensemble des questions relatives à la santé sexuelle et reproductive, une stratégie nationale Santé sexuelle et reproductive sera présentée avant la fin de l'année... » (Marisol Touraine, 8 mars 2016, présentation du Plan femmes et santé). Cette stratégie s'inscrit donc dans une approche globale recommandée par l'OMS [74],

relayée par l'European Center for Disease Prevention and Control (ECDC) (Sexual Health Report, CDC 2011). Des stratégies semblables sont déjà mises en œuvre par plusieurs pays européens. Le rapport des Nations unies de 2015 concernant les objectifs du développement durable a permis d'identifier quatre objectifs en rapport avec la santé sexuelle :

- assurer l'éducation pour tous,
- promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes,

Les références entre crochets renvoient à la Bibliographie générale p. 58.

publique

sur le site passanteplus.regionpaca.fr et adresse, pour validation définitive de sa demande, un justificatif de son statut (lycéen(ne), apprenti(e), étudiant(e), stagiaire de la formation professionnelle, en service civique, accompagné(e) par une mission locale, inscrit(e) à Pôle emploi, en emploi d'avenir, en contrat de professionnalisation).

Un cadre d'intervention établit les conditions d'accès et d'utilisation du chéquier. Pour accompagner les jeunes, les professionnels de santé et les acteurs relais, différents supports et outils de communication ont été élaborés : un guide pratique à l'attention des professionnels de santé en partenariat avec l'union régionale des professionnels de santé (URPS), un guide de téléprocédure pour la commande du chéquier et une fiche pratique sur les modalités d'utilisation et de remboursement du chéquier pour les jeunes, une ligne téléphonique et une adresse mail dédiées ainsi qu'une adresse postale libre réponse.

Éléments de bilan après trois ans de fonctionnement

Depuis mars 2013, la région a distribué 9 957 chèquiers et remboursé 7 800 coupons. Si le nombre de chèquiers distribués se stabilise autour d'une moyenne de 2 500 chèquiers par an, on note entre 2014 et 2015 une augmentation de 45 % du nombre de coupons remboursés, le montant de remboursement des coupons atteignant 68 822 € pour l'année 2015.

Plus de 40 % des chèquiers sont distribués à des étudiants, et logiquement la tranche d'âge des 18-23 ans est représentée à 70 % environ.

On note un déséquilibre dans la répartition territoriale, avec un poids important des Bouches-du-Rhône, territoire où le Planning est le plus présent.

Concernant les professionnels de santé, ils sont plus de 1 300 à s'être inscrits sur le dispositif. Parmi eux, on compte plus de 800 pharmaciens et environ 300 médecins.

Trente séances de formation-sensibilisation ont été réalisées depuis sa création, ce qui a permis de relayer le dispositif auprès de plus de 480 professionnels travaillant auprès d'un public jeune. Ces séances ont contribué à la mise en place du dispositif régional dans la proximité. Elles se sont adressées à différents professionnels, favorisant ainsi la pluridisciplinarité sur un territoire : les professionnels de la santé confrontés à des problématiques sociales et les acteurs de l'insertion ou de la formation se sentant concernés par les problématiques de santé des jeunes. Les infirmières scolaires de tous les départements de la région ont été touchées. Ces séances sont au plus près des besoins des jeunes et de leur parcours de santé (accès aux soins et à la prévention, comportements et conduites à risques...).

Perspectives

Depuis le lancement du dispositif, la France a connu des évolutions en matière d'accès à la contraception pour les mineurs. En effet, la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) a instauré au 31 mars 2013 la gratuité de la délivrance des contraceptifs remboursables pour les mineures de 15 à 17 ans, sur présentation d'une ordonnance, ainsi

que le droit au secret pour toutes personnes mineures.

Par ailleurs, la LFSS 2014 a mis en place un tiers payant pour la consultation et les analyses biologiques sur la part prise en charge par l'Assurance maladie obligatoire, pour les mineures de 15 à 17 ans.

Enfin, la LFSS 2015 a créé les centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (Cegidd), fusion des centres de dépistage anonyme et gratuit (CDAG) et centres d'information et de dépistage anonyme et gratuit (Ciddist), dont l'objectif est d'accroître l'accessibilité et la qualité de l'offre de prévention et de dépistage et mieux garantir la continuité du parcours de soins. Mis en œuvre dès janvier 2016, ils ont une mission de prévention des autres risques liés à la sexualité, dans une approche globale de santé sexuelle, notamment la prescription de contraception.

Le dispositif régional d'accès à la contraception en Provence-Alpes-Côte d'Azur doit être réinterrogé au regard de ces éléments.

L'analyse de l'utilisation du chéquier sur trois ans montre qu'il répond en tout premier lieu à une contrainte économique à l'accès à une contraception choisie et adaptée pour les étudiants.

Le déséquilibre géographique dans la représentativité des utilisateurs doit inciter à renforcer le maillage géographique des lieux d'accès à la contraception.

Le succès des séances de formation-sensibilisation montre l'intérêt d'animer des réseaux d'acteurs pluriprofessionnels qui peuvent être concernés par l'éducation à la vie sexuelle et affective des jeunes. ●